

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****SOUS-AMENDEMENT**

N ° 978

présenté par  
M. Moreau

à l'amendement n° 92 de M. Benoit

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« diffuser ces ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 8, substituer au mot :

« peuvent »

les mots :

« diffusent des ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de cohérence : si les interprofessions ont l'obligation d'élaborer des indicateurs, elles doivent également avoir l'obligation de les diffuser.